

Bulletin

municipal



Givry, ses ports et son écluse



N°53 - AOÛT 2023



Chers concitoyens,

J'ai l'honneur de vous présenter ci-joint le bulletin du mois d'août, vous y trouverez les comptes rendus de nos actions en cours, quelques pages d'histoires et tout ce qui s'est passé depuis le début de l'année.

Les faits marquants sont les suivants :

- La prise de fonction à compter du premier septembre de notre nouveau garde champêtre, Monsieur Stéphane NOYELLE. Celui-ci sera mutualisé à 50% avec la commune de Torteron. Je remercie à cette occasion Monsieur Michel SAUVAGNAT, Maire de TORTERON d'avoir accepté et d'avoir managé cette opération importante pour nous.

Monsieur NOYELLE sera chargé de la Police Municipale (incivilités, constructions illégales, chats, sécurité routière...). Pour cela, il dispose d'un appareil de verbalisation connecté en direct avec la centrale. En conséquence, il ne servira à rien de venir à la Mairie pour indulgence car ce sera trop tard !

- L'extension du restaurant scolaire est commencée. Ce projet a été induit par la demande de l'ÉTAT de faire du social en milieu scolaire. Par contre, celui-ci n'a pas tenu ses promesses d'accompagnement financier.

- Le City Stade et les équipements de fitness sont ouverts au public et donnent satisfaction. Par contre, un règlement vient d'être instauré pour encadrer les différentes incivilités notamment le bruit, les dérives d'utilisation ...

- Les jeux pour les petits enfants et les équipements intergénérationnels vont passer en appel d'offre fin septembre avec le concours du Département (CIT).

- Le terrain de foot existant a été nivelé, il sera engazonné à l'automne.

- La fête patronale a été un franc succès. Une foule importante est venue sur le site, notamment le dimanche soir. Je remercie le comité Saint Pantaléon pour l'énorme travail effectué (restauration, animations, sécurisation du site) et également les services de la Gendarmerie qui nous ont permis de sécuriser cette fête et particulièrement **le périmètre de sécurité du tir du feu d'artifice qui malgré les énormes dangers n'est pas respecté.**

Il est urgent que des volontaires viennent nous aider et prendre la relève d'une activité qui devient de plus en plus difficile à pérenniser.

La course cycliste s'est déroulée sans problème, *sauf que j'ai cassé la coupe en la donnant (... !)*. Je remercie la 4s de Saint Satur qui a encadré, avec nos signaleurs, cette activité malgré tout potentiellement à risques. Merci également aux habitants riverains d'avoir respecté les consignes et merci aux généreux donateurs de primes : **le restaurant TABLE 12, la boulangerie GOGUILLON ET FILS, SHOP COIFFURE.**

Je vous souhaite maintenant bonne lecture de ce bulletin municipal et vous assure de mes sentiments les plus dévoués

Pierre MANCION

AGENDA

16 septembre : Sortie à BIBRACTE

28 septembre : Réunion de prévention « La délinquance au préjudice des seniors »

28 et 29 octobre : Salon d'Automne organisé par le Groupe d'Émulation Artistique du Nivernais et la municipalité à la salle d'animation

11 novembre : Cyclo-cross organisé par la 4S Saint-Satur et la municipalité

S
O
M
M
A
I
R
E

p.1 - Édito du Maire

p.2 - Budget

p.3 et 4 - Un mot sur...

p.5 et 6 - Travaux

p.8 - Sécurité

p.9 - Urbanisme

p.10 - Personnel

p.10 à 17 - Vie communale

p.18 - CCAS

p.19 et 22 - Vie associative

p.23 à 24 - Organismes divers

p.25 à 27 - Informations diverses

p.28 - Incivilités

p.29 et 30 - Réglementation

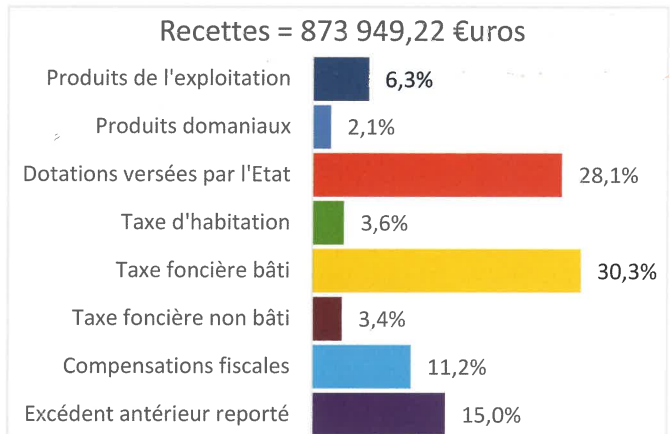
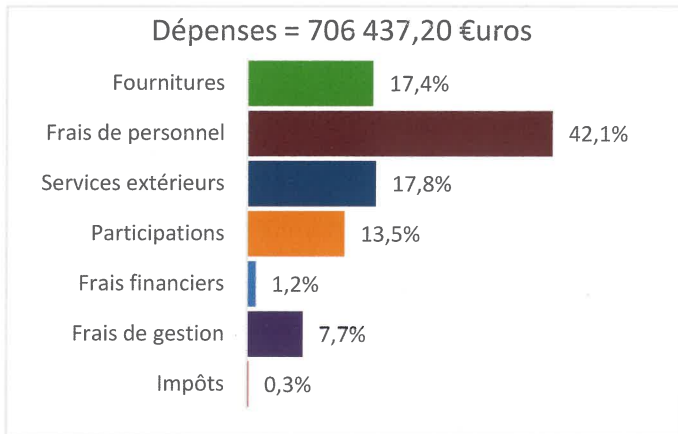
p.32 - Pêle-Mêle

p.33 et 34 - Informations pratiques

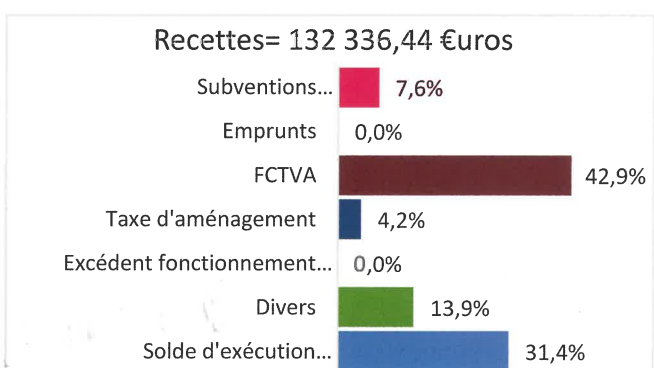
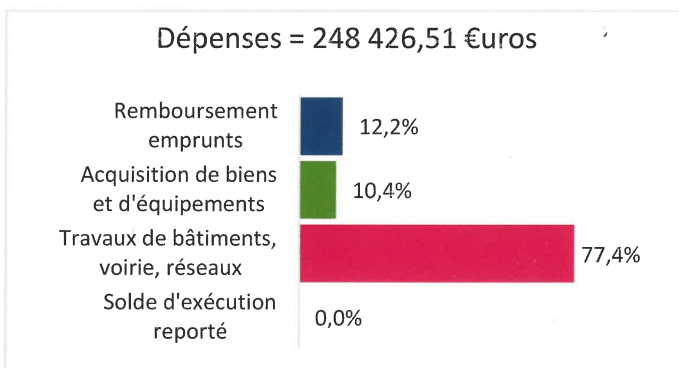
Nos annonceurs : p.7, 20, 21 et 31



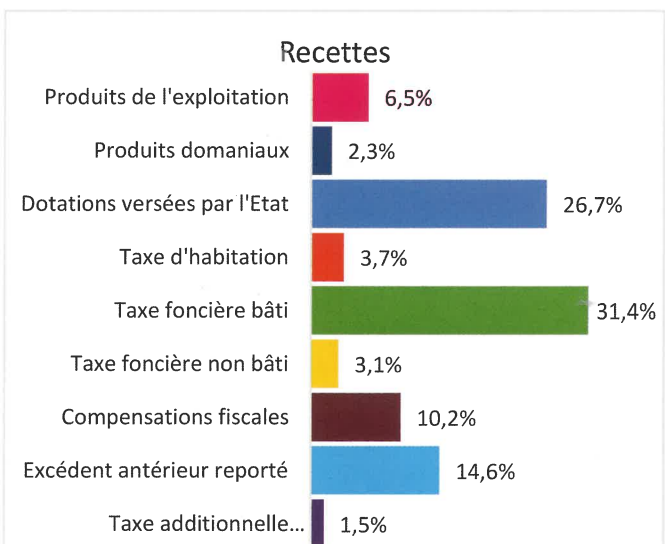
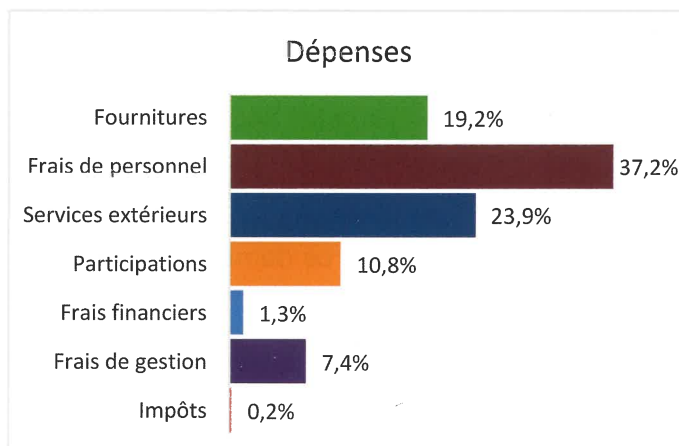
COMPTE ADMINISTRATIF 2022
FONCTIONNEMENT



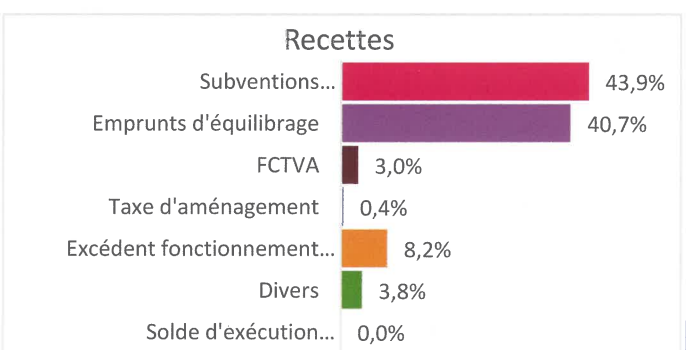
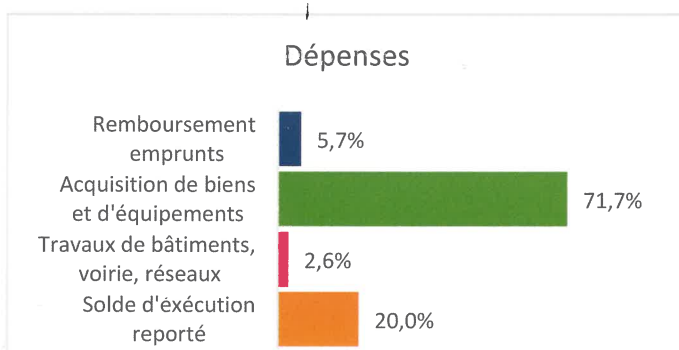
INVESTISSEMENT



BUDGET PRIMITIF 2023
FONCTIONNEMENT = 899 431,00 €uros



INVESTISSEMENT = 579 312,07 €uros



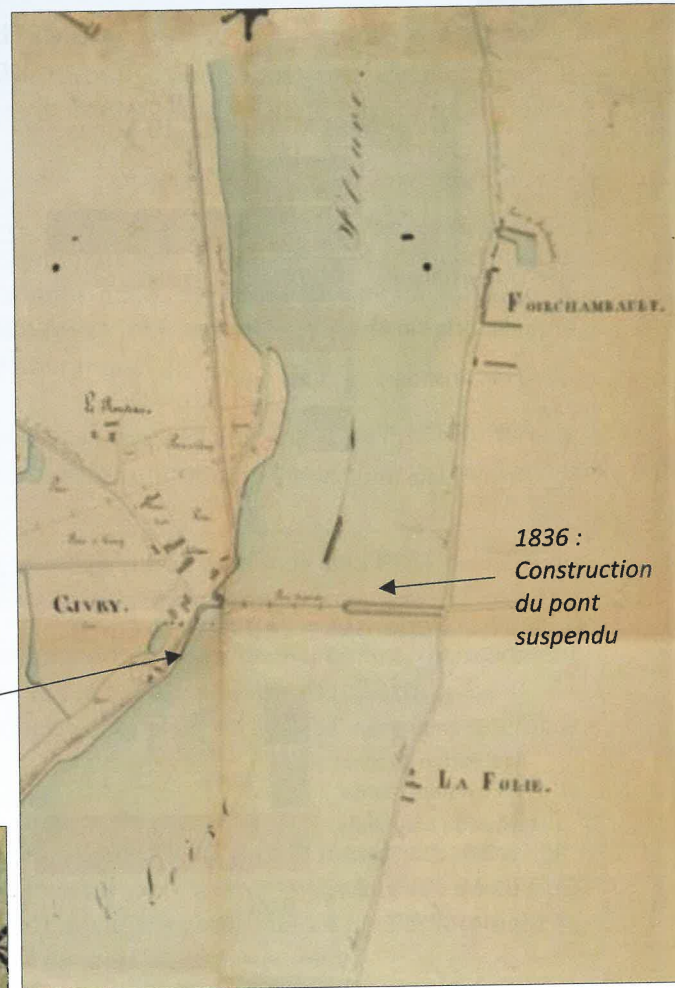
LES PORTS DE GIVRY

Un port existait à Cours-les-Barres. Il était appelé « port de Givry ». Le port de Givry se situait en amont du Château de Givry.

En outre, un arrêt du Conseil d'État confirmait qu'en 1730 le sieur Marion disposait des droits de péage et de bac * sur la Loire au port de Givry.

Au XIX^{ème} siècle, le port de Givry perd ses fonctions. Le site est en travaux. Le pont suspendu sur la Loire, ancien pont séparant les deux départements et régions, est construit en 1836.

* *Bac* : bateau à fond plat et large qui permettait le passage, d'une rive à l'autre d'un cours d'eau, de personnes, d'animaux.



Port de Givry

Gare de Givry



Pont suspendu

Embranchement facilitant l'accès aux usines de Fourchambault

Écluse de Givry

Par la suite, un canal de jonction reliant le canal latéral au fleuve est aussi creusé (1841-1846). Les abords de la Loire sont complètement modifiés par ces travaux.

Un nouveau port est construit. Il a été établi sur le canal de jonction avec une gare à Givry et une gare à Crille, ce dernier était relié au canal latéral de la Loire.

Un chenal est alors aménagé dans le lit de la Loire pour faciliter la traversée et l'accès aux usines de Fourchambault.

Les bateaux transportaient des minerais de fer et d'autres marchandises aux usines. Cela marque la fin des droits de péage et de bac sur la Loire en 1837.

LA MAISON ECLUSIÈRE DE LA LOIRE À GIVRY

La maison éclusière de la Loire à Givry est aussi appelée « écluse du Parc ».

Généralement, ces maisons éclusières étaient très confortables pour l'époque. Elles abritaient, en plus de l'éclusier, des bureaux d'ingénieurs ou de conducteurs de travaux. L'écluse du Parc avait une double fonction. D'une part, elle autorisait le passage vers le fleuve. D'autre part, elle a été construite comme un dispositif essentiel de protection contre les crues de la Loire.



L'échelle de Givry était, et est encore, le point de repère national des crues de la Loire. Après l'ancien régime, la maison éclusière de la Loire à Givry sera vendue après le déclassement du canal. Dans celle-ci s'ouvrira, un temps, un bistrot tenu par la femme de l'éclusier.

À ce jour, cette maison va être vendue par le service du Domaine. Cette maison est idéalement située à côté du restaurant de l'Écluse et le long de la Loire à vélo. Celle-ci permettrait éventuellement d'être valorisée.

Avis aux amateurs de projets touristiques !



Repère de la crue 2003

Pose du repère de crues

Maxime LE SOMMER, chargé de mission Établissement Public Loire Inondation Gestion du risque, accompagné de Julian TUCHOLSKI, Établissement Public Loire, en présence des élus ont positionné le panneau pour l'application **Realillusions** sur smartphone.



TRAVAUX

ÉCLAIRAGE PUBLIC



La Môle



Pose d'un mât autonome pour l'éclairage de la citerne incendie.

Levée de La Môle



Pose de deux mâts autonomes dans le virage de l'ancien restaurant.

Givry



Pose d'un mat autonome à led au rond-point.

La Môle



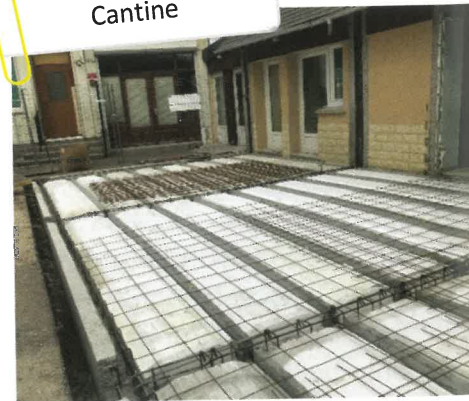
Installation d'un abris bus suite à la modification du parcours de ramassage scolaire.

École



Nous avons profité des vacances de Noël pour rafraîchir le couloir d'accueil de la classe de maternelle.

Cantine



Préparation des fondations de l'extension de la cantine, la dalle a été coulée le 17 août.

Place de l'Église



Installation d'un bloc de stationnement pour vélo.



Suite de l'aménagement de la plaine de jeux intergénérationnelle

Espace Fitness



Trous de scellement pour les équipements de fitness



Installation des équipements



Terrain de boules

Terrassement et préparation en grave



Nivellement et compactage



Terrain de football



Terrain de boules avec entourage



Nivellement du terrain de foot



Séance sportive au city stade pour les maternelles de l'école

Pompes Funèbres et Marbrerie
PLANCHARD
Obsèques Caveaux Monuments Articles Funéraires

TORTERON
10 Route de Jouet
02.48.76.48 37

www.pfg.fr

 **30 12**
Urgence Décès



**ASSURANCE
OBSEQUES**

**CONTRAT
PREVOYANCE OBSEQUES**
Sans questionnaire de santé*

* Voir conditions des contrats assurés Obseques en agence ou sur pfg.fr Hab. 21-18-1179

12

RESTAURANT - TRADITIONNEL

18320 Cours-les-Barres

Réservation possible au
02 18 76 59 97
06 11 83 89 17
tabledouze@orange.fr





**POUR LE NETTOYAGE
DE VOS LOCAUX PROFESSIONNELS,
CHOISISSEZ UN PARTENAIRE
FIABLE ET RESPONSABLE**

CONTACTEZ-NOUS
par téléphone au **03 86 57 25 05**
ou sur notre site www.deca-proprete.fr





**Soucieux d'accompagner les changements
dans les habitudes de consommation de vos
enfants, Ansamble le restaurateur des écoles
des portes du Berry propose
une restauration différente intégrant les
enjeux nutritionnels et écologiques... tout
en alliant plaisir et gourmandise.**

DIRECTION REGIONALE VAL DE FRANCE - ANSAMBLE
Parc d'activités Les Granges Galand
18, rue du Pont de l'Arche, 37350 AVERTIN
Tel. : 02 57 01 97 97



ANSAMBLE
Une restauration
**SAIN &
NATURELLE**
au plus près des territoires

www.ansamble.fr

Entreprise VSJB

Travaux Publics et Particuliers.
Enrobé, Réparations de Chaussées.
Maçonnerie, Assainissement.

Tél : 06 10 91 29 11

Jacques BOURAHLI
rte du Petit Pont,
18320 COURS LES BARRES




ADOPTONS

LES

BONS

RÉFLEXES

**Soyez acteurs de votre sécurité et de celle de votre famille.
Réalisez votre Plan Familial de Mises en Sécurité (PFMS).**

Lieu de rangement de mon kit d'urgence :



Comment constituer mon kit d'urgence ?

Dans une situation d'urgence, certains équipements sont essentiels. En fonction de l'événement, chaque foyer doit être en mesure de pouvoir subvenir aux besoins minimums, que ce soit lors d'une évacuation, d'une mise à l'abri ou lorsque le gaz, l'électricité et l'eau courante viennent à manquer et en peuvent être rétablis dans l'immédiat.

Chaque famille dispose en général de la majorité des articles cités ci-contre. L'important est de les organiser de manière à y accéder rapidement.

Un sac à dos, un sac de sport ou une valise, facilement accessible (par exemple dans un placard près de la porte d'entrée) peut ainsi être préparé et contenir les éléments suivants (liste non exhaustive à adapter en fonction des risques et des particularités du foyer).

L'équipement à prendre à la dernière minute

Pour rassurer les proches et communiquer avec les secours

- Téléphone portable
- Chargeur

Pour administrer les soins particuliers

- Médicaments spécifiques (diabète, allergies...)

Pour assurer mes démarches personnelles

- Papiers d'identité
- Chéquier et carte bancaire

Pour pouvoir prétendre à une indemnisation

- Photocopie des contrats d'assurance des personnes et des biens exposés aux risques (multirisque habitation, automobile, responsabilité civile)
- Appareil photo

Pour me signaler auprès des secours

- Sifflet
- Torche clignotante, lampe torche (avec piles de recharge ou rechargeables)
- Tissu ou panneau « SOS » de couleur vive
- Gilets fluorescents

Pour subvenir aux besoins de nourriture et de boisson

- 1 à 2 bouteilles d'eau par personne
- Aliments énergétiques n'ayant pas besoin d'être cuits (fruits secs, conserves...)
- Quelques couverts, ouvre-boîte, couteau multifonction
- Autre (aliments pour bébé ou régime particulier)

Pour administrer les premiers soins

- Trousse médicale de 1^{er} soin : pansements, sparadrap, paracétamol, désinfectant, antidiarrhéique, produit hydro-alcoolique pour les mains...

Pour quitter mon habitation en toute tranquillité

- Photocopie des papiers administratifs : papiers personnels, carte d'identité, passeport, permis de conduire, carnet de santé des membres de la famille et des animaux domestiques, ordonnances, carte vitale, livret de famille...
- Double des clés de la voiture
- Double des clés de la maison
- Un peu d'argent liquide

Pour rester informé de l'évolution de l'événement

- Radio à piles (et piles de recharge)

Pour conserver un minimum d'hygiène et pour me préserver du froid

- Brosse à dents
- Serviettes
- Autre produit d'hygiène (couches...)
- Vêtements chauds
- Couverture de survie

Pour m'occuper durant la mise en abri ou sur le lieu d'évacuation

- Jeux (cartes, dominos...), livres pour enfants et adultes



RISQUES MAJEURS ET CONSTRUCTION ILLÉGALE

Après avoir présenté les risques majeurs dans les précédents bulletins municipaux, voici les conséquences du non-respect des règles d'urbanisme en vigueur en présence d'un risque majeur.

M.Y a construit une maison sans autorisation (travaux intérieurs, extensions, ...). À l'époque, M.Y n'a pas non plus pris la peine de signaler à son assureur qu'il avait construit sans avoir les autorisations administratives nécessaires. Ce qui devait arriver arriva ! Vous me voyez venir, non ? Hélas, la vie ne lui a pas épargné un incendie.

Suite à cet incendie, l'assureur a tenté de découvrir l'origine du sinistre, mais aussi quels étaient les ouvrages déclarés... Oui, vous ne rêvez pas. Comme je le dis toujours : « Quand tout va bien, tout va bien, mais ... ».

Le constat indiquant que M.Y n'avait aucune autorisation pour ces travaux, l'assureur a refusé de régler les frais de reconstruction au motif que M. Y n'avait pas le droit de bâtir. Ainsi, mais surtout parce que l'assureur n'en avait pas été informé. Car un assureur ne prend pas de risques, c'est son métier. Les assureurs sont là pour couvrir un maximum en prenant le minimum de risques.

M.Y en a fait les frais. Son assurance a purement et simplement été résiliée au motif d'une fausse déclaration. Quand bien même, il aurait signalé cet état de fait, l'assureur aurait très certainement refusé d'assurer M.Y, ou assuré M.Y avec une très grosse surprime. Cette somme aurait sûrement dissuadé M.Y de signer son contrat d'assurance pour sa maison.

Moralité de l'histoire : En pensant faire des économies, M.Y a tout perdu. Il se trouve dans une très mauvaise posture c'est-à-dire sans maison et sans argent pour reconstruire.

Si cette histoire vous parle ou vous semble tirée par les cheveux, ne rigolez pas... Elle est réelle. Elle date d'un arrêt de la Cour de cassation du 13 décembre 2018 (Cass. Civ 2., 13 décembre 2018, n°17-28.093, publié au bulletin). Cette histoire est récente certes, mais ne soyons pas aveugles. Des centaines de personnes jouent à la roulette russe avec leur vie en pensant que rien ne pourrait leur arriver !

Alors, faites-moi plaisir, ne jouez pas avec vos vies.

C'est pour cette raison que la commune a engagé des procédures à haut niveau (Procureur de la République) sur plusieurs cas de constructions illégales en zone insondable notamment à Givry et route de la Guerche.

Qu'en est-il d'une maison cadastrée sans permis de construire ?

Le fait qu'un bien soit cadastré, ne définit ou n'autorise rien. Une maison inscrite ou apparaissant au cadastre sans demande de permis de construire (demande de démolition, demande préalable de travaux...) fait simplement état d'un constat. Les services des impôts ont pris connaissance, via des photos aériennes, de la présence de l'ouvrage.

Ceci n'enlève rien au fait que l'ouvrage est ILLÉGAL et ne le rendra pas légal pour autant.

Vous cherchez l'existence légale d'une construction, notamment une maison d'habitation ?

Avant la loi du 15 juin 1943 relative au permis de construire ou conformément à une législation applicable à l'époque de la construction ou conformément au permis de construire accordé.

C'est au pétitionnaire d'apporter la preuve de l'existence légale de cette construction. À défaut, la construction sera réputée illégale et la demande de travaux devra porter sur l'ensemble de la construction. Dans ce dernier cas, si le terrain est inconstructible, l'autorisation ne pourra pas être accordée.

L'acte notarié d'acquisition de la maison enregistré depuis plus de 30 ans apporte la preuve de l'existence physique de cette dernière depuis plus de 30 ans, mais pas de la légalité de la construction. En outre, la prescription décennale de l'article L. 111-12 du code de l'urbanisme qui dispose que : « lorsqu'une construction est achevée depuis plus de 10 ans, le refus de permis de construire ou de déclaration de travaux ne peut être fondé sur l'irrégularité de la construction initiale au regard du droit de l'urbanisme » **ne s'applique pas** si le demandeur ne peut pas apporter la preuve de l'obtention d'un permis de construire en bonne et due forme si ce dernier s'avérait nécessaire à l'époque de la construction.

FORMATION DES EMPLOYÉS DE LA COMMUNE



Le mercredi 22 février, l'ensemble de nos employés ont bénéficié d'une journée de recyclage pour les gestes de premiers secours et pour l'utilisation des extincteurs par la Société Formation Incendie et Conseil du Centre.

En mars, l'un de nos employés est allé en formation « phytosanitaire » dispensée par la Chambre d'Agriculture du Cher. À noter que les communes ont une autorisation d'utiliser des désherbants sous certaines conditions : cimetière uniquement, personnel formé et stockage adapté des produits.

Dans une démarche éco-responsable, la mairie préfère ne pas en employer dans la mesure du possible.

Il a aussi reçu une formation électrique lui permettant de faire quelques interventions courantes.

Le reste de nos employés ira en formation électrique B0 lors du second trimestre. Ces deux formations électriques sont réalisées par le service GRETA de Nevers.



VIE COMMUNALE

UN GARDE CHAMPÊTRE SUR LA COMMUNE DE COURS-LES-BARRES

« Après une carrière de 20 ans dans la gendarmerie nationale, j'ai décidé depuis plus d'un an de poursuivre mon action au service du public comme garde champêtre.

Les missions du garde champêtre sont multiples, missions de prévention et surveillance, afin d'assurer la sécurité publique. Les compétences sont multiples notamment : la sécurité routière, la tranquillité publique, l'urbanisme, la protection de l'environnement (protection des espaces naturels, chasse, pêche), sécurisation du domaine public et privé de la commune.

Le garde champêtre proche de la population a un rôle pédagogique mais aussi répressif. Il est assermenté et représentant de la loi dans la commune.

Depuis le 1er avril 2022, j'exerce déjà mon métier sur la commune de Torteron. C'est à compter du 1er septembre 2023 que je serai mis à disposition de la commune de Cours-les-Barres par une convention signée entre les deux élus. »



Stéphane NOYELLE, garde champêtre
et M. le Maire Pierre MANCION

LES Z'INSTANTANÉS – Concours Photo de juin à mi-septembre 2023

Thème 1 : L'inondation de décembre 2003.
Thème 2 : Les indices des inondations passées.
Thème 3 : L'Homme se protège des inondations

Calendrier :

- 15 septembre 2023 à minuit : fin de la réception des photographies.
- Début octobre 2023 : analyse et sélection des candidatures.
- 14 octobre 2023 : remise des prix lors de la 3^{ème} journée de l'événement « Pieds mouillés, drôles d'idées » (Cuffy, Bec d'Allier).

Règlement à retirer à la mairie





Le samedi 4 mars 2023, à l'initiative de la municipalité de Cours-les-Barres, de l'association du patrimoine et de l'environnement et de la société de chasse de Cours-les-Barres, s'est tenu une nouvelle fois l'opération « J'aime la Loire propre ». Une vingtaine de bénévoles a répondu présent et permis de ramasser quantité de déchets.

À l'issue, un pot a réuni l'ensemble, élus et membres des associations citées.

THÉÂTRE - LES BELLES-SOEURS

Le dimanche 5 mars, en après-midi, joie et bonne humeur étaient au rendez-vous à la salle d'animation.

Les sept comédiens sur scène ne nous ont pas laissé de temps mort... Entre les fous rires et les rebondissements, nous n'avons pas vu passé l'après-midi.

Un dîner de famille qui vire au cauchemar à l'arrivée de la secrétaire... Le grain de sable qui fait exploser les non-dits, les mensonges et les faux semblants jusqu'au moment où la « nunuche » de belle-sœur se révèle plus fine qu'il n'y paraît...

Les belles-sœurs, une pièce de Eric Assous, très bien jouée par le groupe de théâtre « La Montgolfière ».

Merci à eux pour ce bon moment.



CONCERT YULISHKA

Samedi 25 mars, en fin d'après-midi, l'église de Cours-les-Barres résonnait aux sons des musiques des pays de l'Est. Quatre instrumentistes, piano, harmonica, accordéon et violoncelle nous ont proposé des musiques Tziganes, Klezmers, Hongroises, Ukrainiennes et Russes sur un rythme très entraînant. De nombreux morceaux ont été repris par l'ensemble du public.

Encore un très bon moment passé où nous avons pu « voyager ».

Merci à l'ensemble « Yulishka » de Saint Doulchard.



CONCERT SUITES ET SONATES BAROQUES

C'est un moment magique qu'a partagé une cinquantaine de personnes ce 8 août au soir dans l'église.

Pour la deuxième année, la mairie de Cours-les-Barres a accueilli l'ensemble musical « Architecture et Musiques ».

Cette année, ce sont deux musiciens de renom international qui nous ont fait vibrer avec leur hautbois et clavecin.

Laurent Hacquard, à l'hautbois, professeur au Conservatoire National de Musique de Paris, directeur artistique.

Richard Siegel, au clavecin épinette, professeur au Conservatoire National de Musique de Paris.

Bien qu'ayant tous les deux une carrière internationale, c'est en toute modestie qu'ils sont venus nous interpréter des suites et sonates de Telemann, Loeillet et Bach.

Rendez-vous, nous l'espérons, l'an prochain.



ACTIVITÉS SENIORS

L'activité seniors s'est déroulée tout au long de l'année scolaire dans une ambiance détendue et « très bon enfant ». Lors de la session de formations des futurs moniteurs de Centre de Loisirs par les FRANCA, les élèves ont rendu visite aux seniors. C'est aux sons de la Macarena que nos anciens ont pu faire différentes activités choisies par nos moniteurs en herbe. Tout le monde espère que les animations pourront reprendre en octobre pour de nouvelles découvertes et pourquoi pas des mercredis partagés avec les enfants du Centre de Loisirs si proche.



ÉCOLE

Petits artistes en herbe

Les enfants de l'école ont participé les 29 et 30 avril à l'exposition de printemps qui s'est tenue à la salle d'animation et ont présenté leurs réalisations aux visiteurs.



Sécurité routière

Les élèves de CM1-CM2 ont reçu une formation par la gendarmerie de Jouet-sur-l'Aubois pour être sensibilisé aux dangers de la rue. Ils sont fiers d'avoir obtenu leur permis piéton.

Remise des prix

Cette année, ce sont 9 élèves de CM2 qui vont franchir les portes du collège. Monsieur le Maire leur a remis au nom de l'APE et de la mairie une calculatrice qui les accompagnera dans leurs futures études. Un livre leur a été offert par l'Académie. À la suite, les maîtresses avaient organisé un goûter avec tous les gâteaux confectionnés par les parents.



Nous souhaitons à nos futurs collégiens une très bonne rentrée !

Les grues cendrées ont fait une halte à Cours-les-Barres !



Grue suédoise

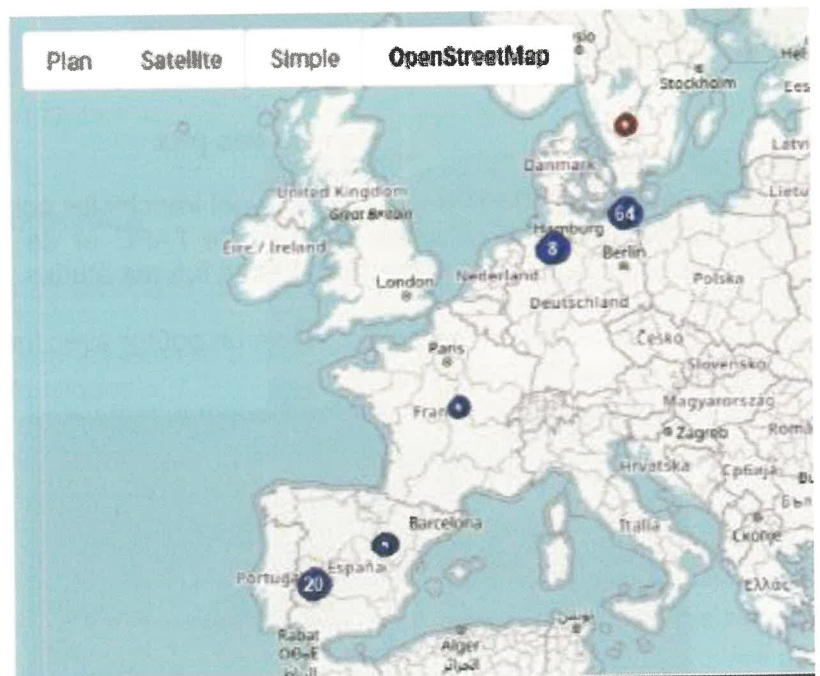


(c) W. Sobeck

La Grue suédoise Rouge-Blanc-Rouge//Bleu-Blanc-Noir est née en juin 2015 dans le sud de la Suède entre Göteborg et Jönköping, à 1369 km (en ligne droite) de Cours-les-Barres ; cette grue n'a pas été observée cet hiver depuis son dernier signalement en Allemagne le 24 octobre 2022, mais elle a l'habitude d'hiverner en Extrémadure, en Espagne, à 2500 km de son lieu de naissance.

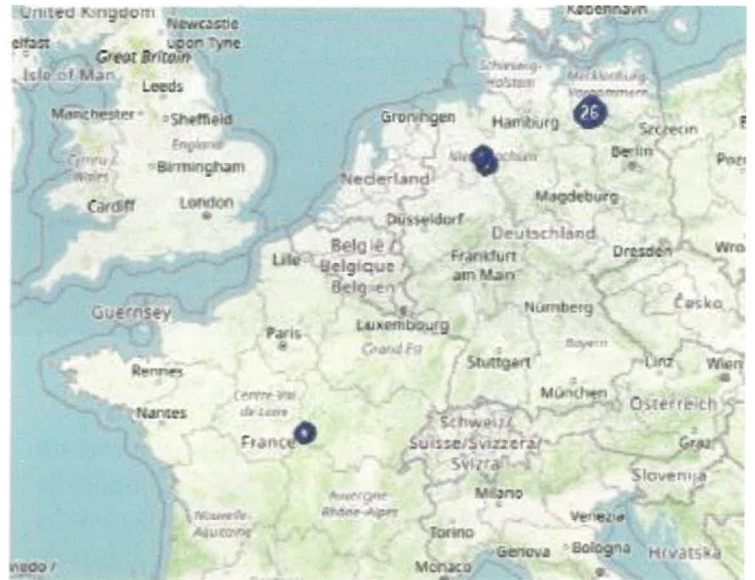
Il est quasi certain que c'était encore le cas cet hiver, et que cet oiseau fait partie d'un groupe revenant d'Espagne et faisant une halte migratoire à Cours-les-Barres, après avoir affronté les forts vents de nord-est de ces derniers jours. En effet, les grues qui hivernent dans le Cher, l'Allier et la Nièvre ont pour l'écrasante majorité quitté la région vers le 10 février pour retourner en Allemagne (preuve par nos comptages et relectures de bagues) avant de continuer vers la Suède et les pays nordiques. Elles n'avaient encore jamais été observées en France !

La carte ci-dessus montre en rouge l'endroit où elle est née, et en bleu les endroits où elle a été observée durant ses 8 années de vie (le nombre indique le nombre de fois où elle a été observée).





La Grue allemande Marron-Bleu-Bleu//Blanc-Vert-Rouge est née en mai 2021 dans le nord de l'Allemagne, à environ 60 km au sud de Rostok, et à 960 km de Cours-les-Barres ; elle est donc âgée de 2 ans. Curieusement, c'est la première fois où elle est observée en dehors de son pays de naissance, l'Allemagne, et elle n'a jamais été observée en hiver. Compte-tenu de la composition de son groupe, et de la date d'observation, il est également vraisemblable qu'elle ait hiverné en Espagne.



La carte ci-contre montre les endroits où elle a été observée (elle est née là où elle a été observée 26 fois).

Plus généralement, nous avons observé des grues tout au long de l'hiver dans le secteur de Cours-les-Barres.



Les plus gros effectifs ont été observés fin novembre, et concernaient majoritairement des grues en halte migratoire ; nous en avons la preuve car la plupart des grues baguées que nous avons pu observer à cette époque à Cours-les-Barres ont ensuite été revues en Aquitaine puis en Espagne. Ensuite, entre le 10 décembre et le 10 février, les grues qui fréquentaient la commune étaient nos véritables hivernantes, se déplaçant parfois de quelques dizaines de kilomètres d'un site à l'autre dans l'Allier, la Nièvre et le Cher. Nos comptages de la mi-janvier aboutissent à environ 37 000 grues réparties sur une

quinzaine de sites dans ces trois départements du centre de la France ; il s'agit d'un record tout-à-fait inhabituel - du jamais vu - puisque ces dernières années, les effectifs sur cette zone étaient compris entre 19 000 et 22 000. Cela est essentiellement dû à de mauvaises conditions de migration en novembre et décembre 2022 qui les ont quelque peu bloquées dans le centre de la France, mais le réchauffement climatique participe également à une tendance de fond qui permet aux oiseaux à d'hiverner davantage en France. Même des hirondelles ont été observées cet hiver sur la façade atlantique ! Après une quinzaine sans beaucoup de grues dans le secteur, nous en retrouvons un millier en halte migratoire en cette fin février - début mars, en provenance des sites d'hivernage d'Espagne ; elles reprendront rapidement leur route vers le nord-est.

Nous remercions Sébastien Merle - LPO Bourgogne-Franche-Comté - Membre du Groupe de Travail Européen sur la Grue cendrée (ECWG) et du Réseau Grues France, pour cet article riche en informations.

29 juillet

Concours de boules : Après deux ans d'absence notre traditionnel concours de pétanque a pu avoir lieu sous la houlette de Patrice MENERAT et son équipe. Pas moins de 26 équipes se sont données rendez-vous pour en découdre sur les divers terrains improvisés autour du lac. C'est finalement l'équipe « *oucouille » qui finit à la première marche du podium suivie de Théo et Thibault. La troisième place revient à Florian et Kevin. Un grand merci à Angélique, Laurence et Lionel sans qui ce concours n'aurait pas pu avoir lieu.

Les équipes gagnantes



Les locaux étaient bien représentés.



Course cycliste Le prix de Cours-les-Barres :

La commune de Cours-les-Barres, associée au club cycliste de la 4 S Saint Satur a organisé sa désormais traditionnelle course cycliste de la Saint Pantaléon. Trente-cinq coureurs ont répondu à l'invitation afin de permettre aux amateurs de passer un après-midi sportif dans notre village.

Le parcours 1,8 km a été effectué 50 fois pour les trois catégories engagées. Un grand merci au club de la 4 S Saint Satur qui a su organiser cette épreuve de main de maître.

Merci également à tous les bénévoles de notre commune qui ont assuré la sécurité tout au long de ce parcours très sélectif.



Au dixième tour, un trio de tête composé de Quentin JACQUIN, Thomas SURGET et Loïc CHARTIER prenait la tête de la course. Ils ne seront jamais rejoints, se payant même le luxe de mettre un tour à tous leurs adversaires. C'est finalement une arrivée au sprint des trois protagonistes qui a vu la victoire de Quentin JACQUIN CC Varennes Vauzelles suivi de Thomas SURGET C'Charte cyclisme et Loïc CHARTIER Vélo Club Riomais.

Les prix ont été décernés par Monsieur Pierre MANCION, Maire. Un prix en mémoire de Loïc a été remis au vainqueur par ses parents.

Initiation yoga :

Cette année, une initiation au Yoga a été proposée au public venu nombreux par Mme Isabelle BARRACHIN, professeur de Yoga habitant notre commune.



29 juillet



Buvette, barbecue et convivialité !

Concours de billes



Concours de pêche pour les moins de 12 ans



Animation musicale
Florence Pariot

30 juillet



Marche 9 kms



La fanfare MARCHING BANDA a accompagné la retraite aux flambeaux.



Le rendez-vous des chineurs



Lâcher de ballons



Clôture du week-end de festivités avec l'animation CAP JAZZ et le traditionnel feu d'artifice.



LA BOITE JAUNE AU FRIGO

Mais quelle est donc cette boîte jaune qui va se retrouver dans notre réfrigérateur ?



Dans le cadre de sa démarche C T G (construire un projet social sur le territoire, en partenariat avec la CAF), la Communauté de Communes des Portes du Berry a pris l'initiative de distribuer à certains habitants, une boîte jaune.

En effet, lors d'intervention des pompiers en urgence c'est souvent la « panique » et les papiers sont parfois introuvables.

En concertation avec le personnel soignant, les pompiers et la gendarmerie, il a été décidé ce qui suit :

- ✚ cette boîte, avant de vous être distribuée, sera identifiée par un autocollant logo de la CDC,
- ✚ il vous sera remis également 2 autocollants signalant que vous êtes équipés d'une boîte : l'un sera à mettre sur la porte d'entrée (côté intérieur de votre habitation) et l'autre sur la porte du frigo,
- ✚ dans cette boîte, vous pourrez y mettre les photocopies de différents papiers : ordonnance, carte vitale, carte de mutuelle, carte d'identité, numéro des personnes à prévenir en cas d'urgence, etc...
- ✚ ensuite, vous la mettrez au réfrigérateur.

Ainsi, en cas d'urgence, les secours n'auront qu'à prendre les documents de votre boîte pour les remettre à l'hôpital et le tour sera joué... Ce dispositif n'est pas obligatoire mais sûrement très confortable.

Cette boîte qui, à l'origine, était destinée aux personnes âgées ou vulnérables sera distribuée à **tous les habitants qui le souhaitent.**

Votre infirmière ou autre personne aidante pourra vous dire quels sont les papiers importants pour votre cas.

Nous vous tiendrons informés pour la distribution.

Réunion de prévention
sur le thème

« LA DÉLINQUANCE AU PRÉJUDICE DES SENIORS »

Judi 28
septembre
2023
à
14 h 00



Proposée par la brigade de
protection des aînés de la
Gendarmerie du Cher

Sur l'invitation de monsieur le Maire

À destination des **seniors**
habitant la commune de
COURS-LES-BARRES



Salle du conseil de la Mairie
à COURS-LES-BARRES



Repas des anciens à la salle polyvalente

Le dimanche 26 mars 2023, plus d'une centaine de personnes a répondu à l'invitation au repas des anciens initié par la mairie de Cours-les-Barres et le CCAS. Tous ont apprécié ce moment convivial animé par l'orchestre Thierry MOREAU.



Le repas, excellent de l'avis de tous, a été préparé par M. CHARPY et servi avec convivialité par son équipe. Le beau et très bon dessert a été confectionné par la boulangerie pâtisserie GOGUILLON ET FILS de Cours-les-Barres.



À cette occasion, nous avons célébré l'anniversaire de M. CRÉTEUR, président du comité de la FNACA Jouet-sur-l'Aubois – Marseilles -les- Aubigny – Beffes.

Une excellente ambiance !

Vendredi 2 juin 2023



M. le Maire Pierre MANCION et les membres du CCAS



Fête des Mères : Les mamans de la commune mises à l'honneur à l'occasion de la fête des mères avec la remise d'un bouquet de fleurs et d'un chèque cadeau.

Société de chasse – Association de Chasse Fluviale



Coursibarroises, Coursibarrois,

C'est sous une chaleur étouffante que nous nous retrouvons, à travers ce bulletin municipal, afin de vous informer et de vous faire partager la vie de la Société de chasse-Association de Chasse Fluviale de Cours-les-Barres.

La saison de chasse 2022-2023 s'est déroulée avec succès grâce au respect de tous les amoureux de la Nature que nous sommes.

En résumé :

- Une population de petit gibier en croissance.
- Pas de prolongations aux sangliers, car nous avons effectué une bonne gestion de la population durant la saison.
- Une chasse à courre aux lièvres a été organisée sur le territoire, merci aux exploitants pour le droit de passage.
- Brocante de la chasse le week-end de l'Ascension. Nous remercions à cette occasion la municipalité ainsi que tous les exposants et les visiteurs pour leur fidélité.
- Effarouchements des sangliers sur les semis de printemps.
- Tir du renard à l'affût (23 la saison dernière et 9 à ce jour).
- Fête Saint Pantaléon le 29 et 30 juillet et pour la 2^{ème} année, nous organiserons la partie restauration.
- Travaux d'aménagement de notre territoire pour le confort et la sécurité.

Nous vous souhaitons à toutes et à tous d'excellentes vacances et une très bonne rentrée.

Que Saint Hubert veille sur vous ainsi que sur vos proches.



L'école de musique **LE TEMPO DES CHAMPS** clôture cette année en beauté. Le succès de la fête de la Musique du 24 juin 2023, porté par l'équipe de l'école de musique, aurait été impossible sans tous les bénévoles, l'équipe municipale ainsi que ses partenaires. Le groupe FORTUNATE SONS a fait résonner le rock'n'roll sous les feux de Nicolas Lecordier (NicoLights).



FORTUNATE SONS



Représentation des élèves de l'école de musique

De nouveaux événements sont à venir. Une soirée "jam" ouverte à toutes et tous sera proposée en fin d'année 2023. L'école de musique est fière de compter dorénavant dans ses rangs, Aurore, professeure de Ukulele mais aussi guitare.

On se retrouve dès la rentrée scolaire pour encore plus de musique !

Menuiserie Générale

18320 COURS LES BARRES

Domo Baie



Volets roulants • Stores • Fenêtres Bois-Alu-PVC
Portes de garage • Portes d'entrée • Portails • Clôtures

Port : **06 58 78 56 91**  soares.laurent@outlook.fr
www.domobaie.fr  Domobaie

L'Enclos du poids de fer

Chez Véro
Producteur Horticulteur

Le poids de Fer
18320 JOUET/L'AUBOIS
☎ 02 48 76 08 66

• Paiement à distance par 



BOULANGERIE PATISSERIE

COURS LES BARRES (18320)
Tél. : 02 48 76 47 12

MARSEILLES LES AUBIGNY (18320)
Tél. : 02 48 74 65 63

Votre Imprimeur pour vos


Mailings Brochures Dépliants
Papeterie Affiches Flyers



ici
383 Rue Gutenberg - 58320 POUQUES-LES-EAUX
Tél. 03 86 90 96 10
contact@icigraphic.com





LA VIGNONNERIE

VIN DE PROPRIÉTÉ
VRAC ET BOUTEILLES
FONTAINE À VIN
SPIRITUEUX
PRODUITS DU TERROIR
COFFRETS CADEAUX

49 BIS ROUTE DE NEVERS 58600 FOURCHAMBAULT
TÉL : 03 86 60 95 99 FAX : 03 86 60 96 68

Cabinet LACROIX-LEBLANC
 ASSURANCES – BANQUE – PLACEMENTS



AXA

Ca change la vie
d'être bien assuré

Nérondes : 02.48.74.80.03
 Agence.lacroixleblancnerondes@axa.fr



Laurent Thibault
 06 11 36 02 52



Entreprise Générale de Bâtiment
 ZI. de Géngny 11, Rte de Néron des
 58400 La Charité sur Loire 18350 Morray-Berry
 Tél. 03 86 70 14 65 Tél. 02 48 80 20 14

thibault.ctm.btp@gmail.com



Maçonnerie - Travaux publics
 Extension - Démolition - Terrassement
 Couverture - Zinguerie
 Assainissement
 Béton désactivé - Chape liquide
 Goudronnage de cour - Enrobé - Pavage
 Accessibilité des extérieurs
 Placo - isolation - Menuiseries
 Peinture - Carrelage - Faïence
 Location d'engins avec chauffeur

thibault.ctm.btp@gmail.com

COURS LES BARRES



Xavier LEGER
 Constance LEGER

EQUITATION
 02 48 76 09 94

Boucherie - Charcuterie Maison
 Triperie - Volailles
 Viande de 1er Choix

C Maulard
 3 Quai du Canal
 18320 Marsailles-les-Aubignys
 Tél: 02 48 76 43 42



PIZZA MAMA
 pizzas fraîches et artisanales

Vos pizzas en
LIBRE SERVICE



14 Rue de la Barre 18300 NERONS
 PIZZA MAMA 24 / 24

Nos Pizzas sont fabriquées et livrées
 tous les jours
 depuis notre Pizza Mama LAG
 à la nuit / Thibault



Ets PERRIN
 (ancien Ets LASNE)

Couverture - Sanitaire - Chauffage
 Étanchéité - Isolation Toiture, Terrasse
 Climatisation - Énergies Renouvelables

Mr JEANDET
 societeperrin@wanadoo.fr



38, rue Louis Fouchère, 58600 Fourchambault
 Tél : 03 86 58 80 31

TAXI
LAGRANGE
LIONEL

06 87 61 38 25
 llagrange18@live.fr



ASSOCIATION COURS-LES-BARRES COMPÉTITION

Depuis plus de 25 ans, l'association Cours-les-Barres Compétition propose diverses activités équestres aux adultes et aux plus jeunes. « L'équitation au service de tous » pourrait être la représentation de cette association.

En effet, cette dernière dynamise l'équitation autour d'une multitude de disciplines (CCE, CSO, Equifun, Ride and Run, Tir à l'arc, Horse-Ball, TREC, Travail à pied...).

L'activité principale reste avant tout la dispense de leçons d'équitation à l'année de l'adulte aux plus jeunes (3 ans) ainsi que les stages vacances (Zones A, B, C). Tout ceci, dans un esprit de loisirs et/ou de perfectionnement, selon les goûts de chacun.

En parallèle, l'association s'est spécialisée dans la médiation équine et l'équithérapie, notamment en travaillant en étroite collaboration avec l'EHPAD de Fourchambault (Maison des Verdiaux) et l'IME de Varennes-Vauzelles (Les Gravieres). Cette activité permet d'apporter aux personnes en difficulté, un moment échappatoire et d'apaisement.



Ride and Run

L'association est également tournée vers la compétition. En effet, à plusieurs reprises, elle organise sur la structure des manifestations sportives de saut d'obstacles, d'équifun, de ride and run et récemment, elle s'est vu accueillir le championnat départemental de concours complet. Les cavaliers et cavalières de Cours-les-Barres se déplacent également sur les compétitions club, amateur - afin de se qualifier pour les championnats de France - et internationales avec plusieurs classements, notamment à Saumur en avril 2023 et à Pompadour en juin 2023.



Cours les Barres Compétition est aussi au service des jeunes scolaires. En effet courant plusieurs mois, la structure a accueilli des enfants (3 à 10 ans) de différentes écoles notamment celle de Cours-les-Barres, afin de faire découvrir à ces jeunes le milieu équestre et de leur apporter l'opportunité d'être en relation avec l'animal et la nature.

Nous contacter

02.48.76.09.94

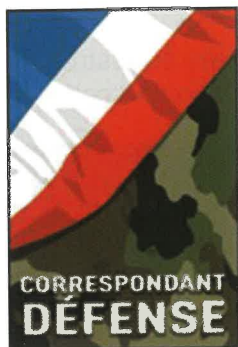
www.courslesbarresequitation.com

Les manifestations estivales 2023

- 🚩 Randonnées sur l'île d'Oléron : juillet et août
- 🚩 Championnat de France, amateur au Mans : 11 au 14 juillet
- 🚩 Championnats de France Club à Lamotte-Beuvron : 23 au 28 juillet
- 🚩 Cours et stages vacances : juillet et août

FÉLICITATIONS !

Lors du championnat de France d'équitation qui s'est tenu à Lamotte-Beuvron, Constance LÉGER a brillamment obtenu la médaille d'or dans la discipline : Complet d'équitation – Championnat CCE Amateur Élite Senior et +.



Le correspondant défense vous présente dans ce bulletin le dispositif du Service national universel qui est appelé à évoluer pour devenir obligatoire pour une classe d'âge.

Est-ce que le SNU est obligatoire ?

Le séjour de cohésion (phase 1) et la réalisation d'une mission d'intérêt général (phase 2) prévus dans le cadre du SNU ont vocation à devenir obligatoires pour l'ensemble d'une classe d'âge. Mais en attendant, ces deux premières phases s'effectuent sur la base du volontariat.



Le SNU est un dispositif gratuit et compatible avec la scolarité.

PRÉ REQUIS : Avoir entre **15 et 17 ans** - Un **accord parental** - La **nationalité française**

Votre parcours en 3 étapes

01 - Un séjour de cohésion

2 semaines dans un autre département que le vôtre.

Grâce au SNU, découvrez la vie collective au sein d'un centre accueillant une centaine de jeunes venus de toute la France. C'est une occasion unique de créer des liens et de développer votre culture de l'engagement.

02 - Une mission d'intérêt général

Dans l'année qui suit le séjour de cohésion, vous vous engagez dans la réalisation d'une mission d'intérêt général. Vous apportez votre aide à une structure près de chez vous, dans le domaine de votre choix : solidarité, santé, éducation, défense, environnement, sport ...

84 heures minimum hors temps scolaire

03 - Un engagement volontaire

3 mois minimum jusqu'à vos 25 ans

À l'issue de la mission d'intérêt général, vous pouvez poursuivre votre engagement dans un dispositif de volontariat comme le Service civique, qui est indemnisé, ou par du bénévolat. Cette troisième phase est facultative et peut être réalisée jusqu'à vos 25 ans.

Lien avec la Journée défense et citoyenneté (JDC) : la réalisation du séjour de cohésion dans le cadre du SNU est facultative mais peut valoir participation à la JDC.



La journée défense et citoyenneté (JDC) est une journée d'information sur les institutions françaises, les droits et les devoirs du citoyen.

La journée défense et mémoire (JDM) est un module organisé au cours du séjour de cohésion (Phase 1) du Service national universel (SNU)

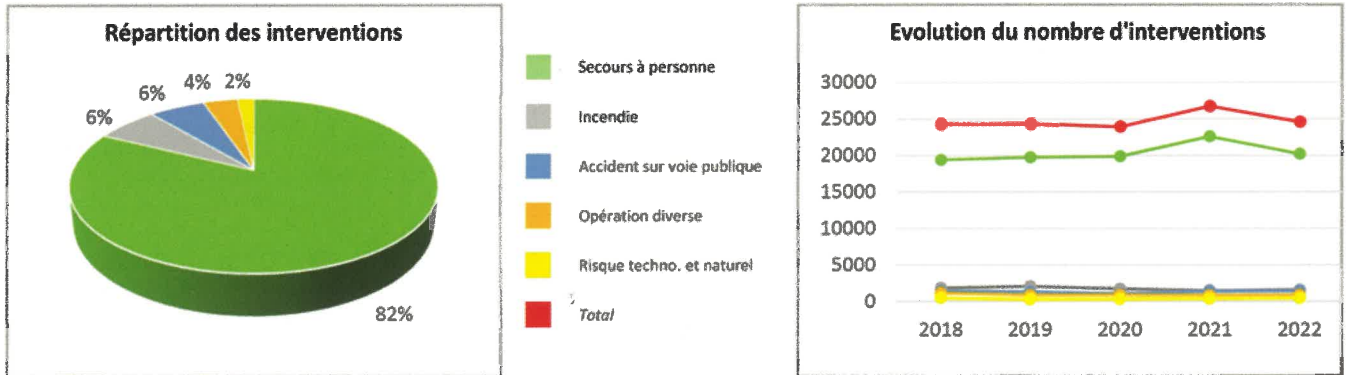
Le recensement est une démarche que chaque jeune Français de 16 ans doit faire auprès de sa mairie.



Activité du Service départemental d'Incendie et de Secours du Cher

Année 2022

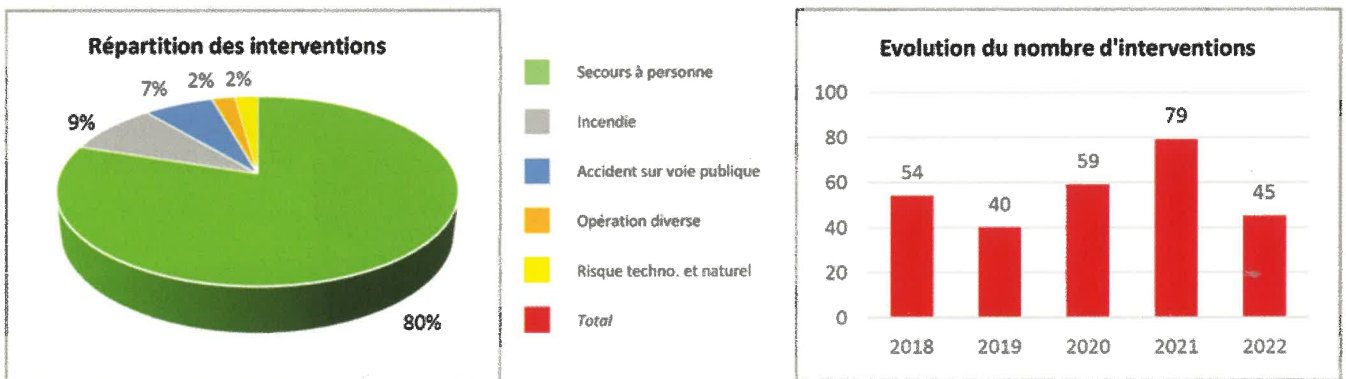
Synthèse de l'activité opérationnelle sur l'ensemble du département du Cher



Synthèse de l'activité opérationnelle sur la commune de COURS-LES-BARRES

Population DGF* 2021	1069 hab.	Centre(s) de secours intervenant en 1er appel	Effectif au 01/01/2022
Contribution SDIS	29 590 €	CIS de Jouet	34 SP Volontaires

* Population DGF = Population INSEE + hab. par résidences secondaires + hab. par place de caravanes



	Activité départementale			Activité sur COURS-LES-BARRES		
	2021	2022	Evolution en %	2021	2022	Evolution en %
Nombre d'interventions	26 697	24 555	-8%	79	45	-43%
Nombre de départs d'engins	36 870	34 373	-7%	145	68	-53%
Nombre de victimes	23 594	21 082	-11%	62	37	-40%

LES MARES COMMUNALES DE COURS-LES-BARRES



Une mare est une étendue d'eau, peu profonde. L'eau y est stagnante et renouvelée au gré des pluies. Les mares constituent un écosystème d'une grande richesse pour la faune et la flore.

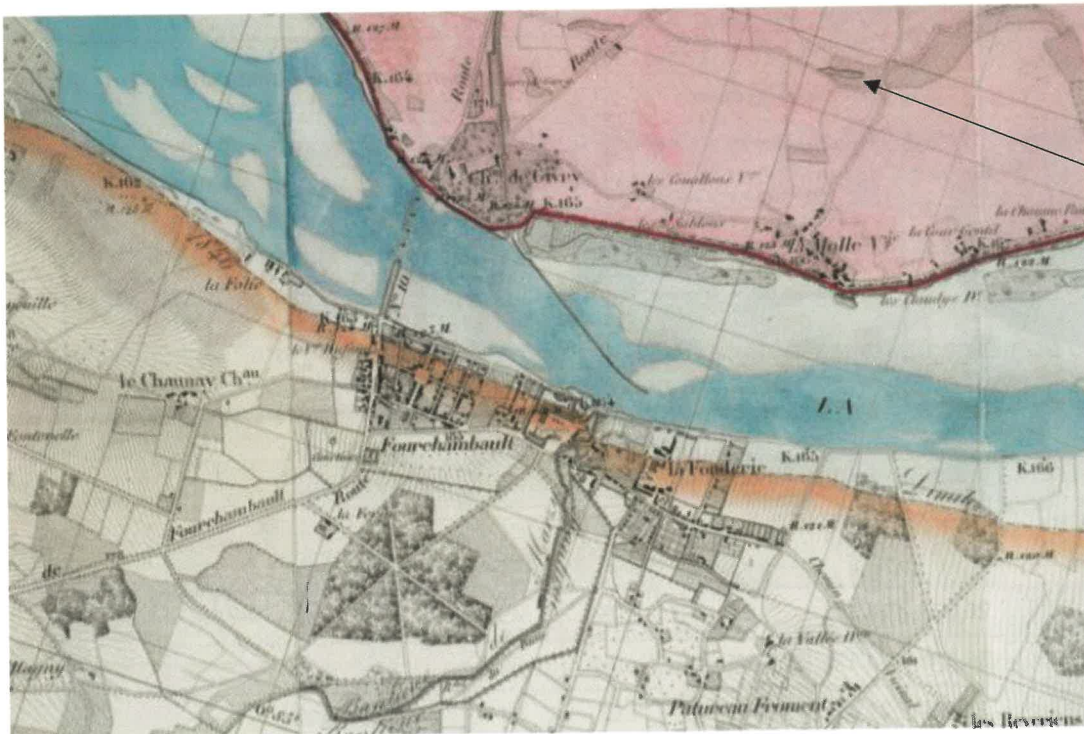
Très souvent, la mare a une berge en pente raide et une autre en pente douce. Elle a dans son eau des morceaux de bois qui se décomposent, des nénuphars et autres plantes aquatiques et sur ses bords des iris du marais, de la menthe sauvage, etc... Sur le côté en pente douce, se prélassent des crapauds ou des grenouilles qui attendent leur proie d'insectes qui viennent à la buvette. C'est un espace plein de vie qui attire aussi les oiseaux et très certainement d'autres animaux en l'absence de l'homme.

Cette description ne vous rappelle rien ? Allez, je vous donne un indice, l'ancien parcours de santé... Oui, c'est une de nos deux mares que l'on se doit de protéger, et qui est répertoriée.

Quant à la deuxième, elle se situe Route du Petit Pont et est actuellement en friche. Dans un projet mené par **Nature 18**, elle devrait être, en partie, réhabilitée dans le futur.



La mare vers l'ancien parcours de santé



La mare route du Petit Pont



Par contre, ces mares ont une origine incertaine et si vous avez des éléments pouvant nous indiquer leur origine, nous sommes preneurs !

ENEDIS vous informe

PROTÉGEZ-VOUS DU RISQUE ÉLECTRIQUE !



Mai 2023

Vous pêchez à la ligne, pratiquez des loisirs aériens, bricolez ou jardinez ? Tension, attention : à proximité des lignes, protégez-vous toujours du risque électrique !
Enedis en Centre-Val de Loire vous donne les bons réflexes à adopter.

Bons réflexes à adopter :

- Rester éloigné des lignes, postes et pylônes électriques
- Ne jamais tenter de récupérer un objet en contact avec un ouvrage électrique : contacter le **numéro d'urgence dépannage 09 726 750 XX** (XX correspondant aux deux chiffres de votre département)
- Éviter tout passage d'objets près d'une ligne électrique : le risque d'électrisation provoqué par un arc électrique apparaît même sans contact direct entre la ligne et l'objet



L'application qui vous alerte de la proximité d'une ligne électrique

L'application LigneAlerte, développée par Enedis et RTE, permet de signaler votre proximité avec une ligne électrique aérienne en envoyant des signaux progressifs à 150 m, 100 m, puis 50 m.

Plus d'informations sur : www.Tension-Attention.fr

ENEDIS



Le samedi 18 mars 2023 de 9h à 12h, le Centre de Secours de Jouet sur l'Aubois a ouvert ses portes au public.

À cette occasion, les élus ont assisté au déroulement de démonstrations et explications.



Depuis le 3 janvier, les animaux sauvages blessés peuvent se faire soigner dans le nouvel Hôpital Faune Sauvage - Centre France, situé à La Guerche-sur-l'Aubois au 30 rue du Lieutenant Petit.

Contact par téléphone
 au 06-64-41-67-34



INFORMATIONS DIVERSES

DIVAGATION ANIMAUX - Il appartient au maire d'informer la population, par un affichage permanent en mairie, d'indiquer les coordonnées des services et modalités de prise en charge des animaux trouvés errants en dehors des heures d'ouverture de la fourrière ou lieu de dépôt. Suite à diverses demandes concernant les divagations d'animaux domestiques sur la commune et les mesures prises par la mairie, l'état des campagnes suivant est communiqué.

<u>Campagne du 1^{er} au 15 décembre 2017</u>	Route du Val de Loire
▪ 08/12/2017	2 mâles
▪ 12/12/2017	2 femelles
<u>Campagne du 8 au 21 janvier 2018</u>	Résidences du Lac 78A à 78F
<u>Campagne du 19 février au 9 mars 2018</u>	Résidences du Lac du n° 70 à la Rue des Charmes
▪ 01/03/2018	1 mâle
<u>Campagne du 12 au 30 mars 2018</u>	Route du Val de Loire
<u>Campagne du 16 avril au 4 mai 2018</u>	Résidences du Lac du n°70 à la Rue des Charmes
▪ 19/04/2018	2 mâles
<u>Campagne du 14 mai au 1^{er} juin 2018</u>	Route du Val de Loire
<u>Campagne du 15 au 26 juin 2020</u>	Levée de la Loire
▪ 25/06/2020	1 mâle + 1 femelle
<u>Campagne du 2 au 13 août 2021</u>	9 Levée de la Loire
<u>Campagne du 2 au 27 août 2021</u>	Impasse et Rue des Crots Jaunes
▪ 11/08/2021	1 mâle
<u>Campagne du 11 au 29 octobre 2021</u>	Grande et Route de Cuffy
▪ 13/10/2021	2 mâles + 1 femelle
<u>Campagne du 31 janvier au 11 février 2022</u>	9 Levée de la Loire
<u>Campagne du 21 février au 11 mars 2022</u>	Impasse et rue des Crots Jaunes
▪ 23/02/2022	1 mâle + 1 femelle
▪ 02/03/2022	2 mâles + 1 femelle
▪ 09/03/2022	3 mâles
<u>Campagne du 17 au 21 octobre 2022</u>	Grande rue et Route de Cuffy
▪ 5 chats (mâle ou femelle ?)	
<u>Campagne du 31 octobre au 18 novembre 2022</u>	9 Levée de la Loire
▪ 03/11/2022	2 mâles + 1 femelle



Avant 2021, les stérilisations et identifications étaient prises en charge à 100 % par la fondation 30 millions d'amis.

❖ Convention avec la Fondation 30 millions d'Amis signé le 20.07.2021 pour du 20.07.21 au 31.12.21
Estimation 2021 : 15 chats (coût pour la commune : 525 € + le surcoût du vétérinaire)

❖ Convention avec la Fondation 30 millions d'Amis signé le 24.12.2021 pour l'année 2022
(participation 50% commune 80 € ovariectomie + identification + 60 € castration + identification)

Cette activité va reprendre avec l'arrivée du nouveau garde champêtre. En effet, la prolifération des chats dans le bourg et dans les hameaux notamment vers l'écluse de Givry devient un fléau.

Déroulement d'une campagne

- ✚ Prise de l'arrêté suite aux plaintes d'habitants
- ✚ Envoi d'un courrier d'information **aux personnes du secteur concerné**
- ✚ Mise en place des trappes par les employés communaux le lundi matin et le mardi matin + « surveillance »
- ✚ Transport vers le vétérinaire le mercredi ou le jeudi avant 9h. Pas plus de 5 chats par semaine + récupération des animaux en fin de journée.

INCIVILITÉS



Ci-dessous des exemples d'actes d'incivilité constatés sur la commune ce 1^{er} semestre.



Des personnes mal intentionnées ont déversé des gravats et autres détritiques dans le fossé situé dans l'ancienne scierie à Givry. Or, ce dernier sert de bac de rétention des eaux pluviales provenant du pont de Loire et du rond-point et par le fait, il protège les habitations riveraines des inondations en cas de fortes pluies et de gros orage, une enquête est en cours.

Dépôt sauvage sur la route du Lieu



Panneau Portes du Berry

Suite à un accident, une voiture a percuté la protection de la borne incendie à la sortie du pont de Loire, direction Cours-les-Barres. Une plainte est en cours en gendarmerie.



Repère de crue à l'écluse de Givry, vitrine caillassée



Il a été rapporté auprès de la mairie par des promeneurs sur le site du city stade, d'une dépose sauvage dans le ruisseau jouxtant ce dernier d'une douzaine de bouteilles de protoxyde d'azote (gaz hilarant) de contenance professionnelle 640 g.

La commune a procédé à l'enlèvement et demande à tous promeneurs sur le site du city stade de faire la remontée de tous incidents de ce type de dépose sauvage.



Des nuisances sonores ont également été signalées, suite au passage près du city stade et sur le chemin d'accès à ce dernier de petites motos fort bruyantes et roulant à une vitesse excessive. Il est rappelé à tous que la circulation d'engins motorisés de tout type est interdite sur la plaine de jeux et autour du lac.

COMMUNE de COURS-LES-BARRES (Cher)

N°56/2023

Extrait du Registre des ARRETES du MAIRE du 10 août 2023
RÉGLEMENTANT L'ACCÈS ET L'UTILISATION DU CITY STADE
situé Résidences du Lac

Le Maire de la Commune de COURS-LES-BARRES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2211-1, L.2212-1 et L.2212-5,

Vu le Code de la santé publique et notamment ses articles L.1, L.2, L.48, R.48-1 à R.48-5 et L.49,

Vu le Code pénal notamment ses articles R.610-5 et R.623-2,

Considérant le risque de nuisances sonores occasionnées aux riverains par l'utilisation du city stade,

Considérant qu'il appartient au Maire, en vertu de ses pouvoirs de police générale, d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique dans la commune, en réprimant les atteintes à la tranquillité publique, y compris les bruits de voisinage, les rassemblements diurnes ou nocturnes qui troublent le repos des habitants et tous les actes de nature à compromettre la tranquillité publique,

ARRETE

Article 1 – Accès et horaires :

L'accès et l'utilisation du city stade sont autorisés au public tous les jours, y compris les week-ends et jours fériés de 9 heures à 21 heures du 1^{er} avril au 30 septembre et de 9 heures à 20 heures du 1^{er} octobre au 31 mars.

La Commune se réserve le droit, à tout moment, de modifier les horaires d'accès pour garantir les conditions de bonne utilisation, d'entretien et de respect du voisinage.

L'utilisation du site est interdite en cas de grosses intempéries.

Le terrain du city stade est ouvert au public et mis à disposition des activités périscolaires, extra-scolaires et aux établissements scolaires pendant le temps scolaire ainsi qu'aux associations sportives suivant planification.

Article 2 – L'équipement de pratiques sportives :

Le city stade permet l'initiation et la pratique du football, du hand-ball et du basket-ball. Toute autre activité pour laquelle il n'est pas destiné est interdite : rollers, planches à roulettes, deux roues, boules de pétanque...

Les utilisateurs doivent être munis des équipements adaptés et appropriés à ces pratiques sportives.

Les chaussures à crampons sont interdites.

L'absence d'équipements adaptés entraîne la responsabilité pleine et entière de l'usager.

La Commune ne saurait être responsable de tout accident dû à l'utilisation normale ou anormale des équipements mis à la disposition des utilisateurs.

.../...

Article 3 – Conditions d'ordre, de sécurité et de responsabilité :

Il est formellement interdit d'utiliser cet espace pour d'autres activités que celles sportives, de modifier, de rajouter, même de façon provisoire, toute sorte d'obstacles, de structures ou matériels non adaptés ou hors normes.

Seule la circulation piétonne est autorisée dans l'enceinte du city stade et sur les chemins piétonniers. Sauf dérogation ou autorisation expresse, la circulation et le stationnement des véhicules terrestres à moteur, à deux et quatre roues, sont strictement interdits.

Il est interdit de se livrer à des activités commerciales, ambulantes ou non, sans autorisation préalable du Maire.

L'accès au terrain du city stade est formellement interdit aux animaux, même tenus en laisse.

Afin de respecter la tranquillité et la sécurité des riverains, l'utilisation d'appareils sonores est interdite dans ces espaces.

Les enfants fréquentant ces espaces restent sous l'entière responsabilité de leurs parents, lesquels doivent notamment veiller à ce que le mode d'utilisation des lieux soit respecté.

Il est interdit d'escalader ou de grimper sur les panneaux de basket, buts ou rambardes et les filets en hauteur.

Il est interdit de consommer des boissons et des aliments sur l'aire de jeux, d'y pénétrer avec une cigarette ou en état d'ivresse ou sous l'emprise de stupéfiants. Aucun débris ne sera accepté sur le site.

Les usagers doivent pratiquer leur sport en respectant les autres et le matériel mis à leur disposition. Chacun doit avoir une pratique et un comportement responsables, sans danger pour soi et pour les autres. Les pratiquants doivent obligatoirement avoir souscrit une assurance en responsabilité civile couvrant les dommages matériels et corporels causés à autrui.

La Commune, propriétaire de l'équipement, décline toute responsabilité en cas d'accident.

Article 4 – En cas de détériorations, de dégâts ou d'obstacles sur le city stade, les usagers ou toute autre personne constatant ces dégradations sont tenus d'avertir la mairie au 02.48.76.49.86.

Article 5 – Le non-respect du règlement est susceptible d'entraîner l'expulsion des contrevenants de l'aire du city stade. Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 – Exécution du présent règlement :

Monsieur le Maire de Cours-les-Barres, Monsieur le Garde champêtre et Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Baugy sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à COURS-LES-BARRES, le 10 août 2023.



Le Maire,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be "P. Mancion".

Pierre MANCION

Date d'affichage en Mairie le : 11.08.2023

Date d'envoi à la Préfecture le : 11.08.2023



AMIS BATISSEURS
Constructeur de Maisons Individuelles



94, Route de Nevers 58 180 MARZY
www.amis-bat.fr
Tél. 03 86 71 04 54



TERRASSEMENT ✪ DEMOLITION ✪
MICRO-STATION ✪ ASSAINISSEMENT ✪
ENROBE ✪ GOUDRONNAGE DE COUR ✪
BETON DESACTIVE ✪ TRAVAUX DE CIMETIERE

Xavier THIBAUT
11 Route de Nérondes 18350 MORNAY-BERRY
Z.I. De Gérygn 58400 LA CHARITE / LOIRE
02 48 80 20 14 ✪ thibault.ctm.btp@gmail.com



L'Espace-Conduite
- COURS-LES-BARRES - Depuis 1990 -

Permis à **1€ par jour**
(pour les 15-25 ans)

Un programme de formation défini avec chaque élève (formation B Traditionnelle, AAC, Conduite super-visée, Formation accélérée, Boîte auto)



N° agrément : E 90280270

L'Espace Conduite
6 Route de Jouet sur l'Aubois
18 320 COURS-LES-BARRES
02 48 76 43 65 • www.espace-conduite-18.fr



FIoul - GNR - CHARBON - NETTOYAGE CUVES
LIVRAISON RAPIDE

**VILLEMEN
COQUERY**




5 RUE DE ST GERMAIN - 18320 JOUET SUR L'AUBOIS
02 48 64 43 84

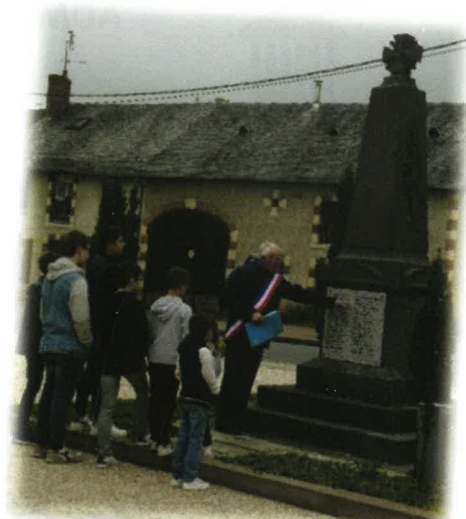


Fleuriste Lagarde
Les Serres de l'enclos
2 rue Gambetta
58600 Fourchambault
03 86 60 85 21

**Auberge
de l'Ecluse**



Givry
18320 Cours-les-Barres
03 86 90 97 28
www.auberge-ecluse.com



Commémoration du 8 mai : Accompagnés de Monsieur le Maire Pierre Mancion, des enfants de la commune ont fait l'appel des soldats morts pour la France puis ont déposé une gerbe de fleurs en leur mémoire. À cette occasion, la chorale de l'école de musique Le Tempo des Champs a interprété la Marseillaise.



18^{ème} exposition de Printemps : les 29 et 30 avril, la municipalité et Cours les Arts, avec la participation des enfants de l'école ont eu le plaisir d'accueillir la pastelliste Françoise Robert, en tant qu'invitée d'honneur.



Vernissage Exposition de Printemps

DIRECTION DE PUBLICATION

Directeur de publication : Pierre Mancion

Comité de publication : Mmes Amiot, Androd, Leloup, Vacher, MM. Bondoux, Bonnet, Dudragne, Lesczynski, Margelidon.

Bulletin établi suivant la réflexion de la commission. Crédit photos sous couvert de la municipalité et des responsables des associations.

Le comité de rédaction remercie tous les annonceurs qui, par leur participation, ont permis la réalisation de ce bulletin.

Faites-leur confiance pour vos futurs achats et services.



ADMINISTRATIONS

MAIRIE, CCAS : @ : mairie.cours.les.barres@wanadoo.fr		Tél : 02 48 76 49 86
Secrétariat ouvert le mardi, le jeudi et le vendredi de 10h à 12h et de 14h à 17h30, le samedi de 9h à 12h. Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous.		
Dépôt de demande d'urbanisme @ : urbanisme.courslesbarres@orange.fr		
COMMUNAUTÉ de COMMUNES des Portes du Berry entre Loire et Val d'Aubois :		Tél : 02 48 77 55 50
@ : cdcportesdauberry@orange.fr		Fax : 02 48 74 87 95
Ouverte du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h à 17h. Fermée mercredi après-midi et vendredi après-midi.		
BGE – Aide à la création d'entreprises		Tél : 06 49 07 93 44
AGENCE POSTALE COMMUNALE :		Tél : 02 48 76 03 59
Ouverte du lundi au vendredi de 9h à 10h30 et de 15h15 à 17h15, le samedi de 9h à 11h30, fermée le mercredi après-midi.		
SERVICE SOCIAL :	La Guerche-sur-l'Aubois, Centre Médico-Social	Tél : 02 48 25 26 60
PÔLE-EMPLOI :	Bourges	Tél : 39 49
Mission Locale Cher Sud :	La Guerche-sur-l'Aubois, parc Maurice Fuselier @ : contact@mlchersud.fr	Tél : 02 48 82 10 35
CPAM, CAF, Pôle Emploi :	Accès informatique, aide à la réalisation du dossier Maison des services au public, La Guerche-sur-l'Aubois, parc Maurice Fuselier @ : msaplagerche@orange.fr	Tél : 09 64 44 45 89
CAF :	Borne en visioconférence les mardis de 9h à 12h et de 14h à 16h.	
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS :	Bourges Saint Amand Montrond	Tél : 02 48 27 17 17 Tél : 02 48 82 11 50
SERVICE DES EAUX-VÉOLIA : renseignements : 8h-18h, urgences : 24h/24		Tél : 0 969 323 529
ELECTRICITÉ DE FRANCE :		Tél : 30 04
Dépannage électricité		Tél : 09 72 67 50 18
Dépannage gaz		Tél : 0 800 47 33 33
SMIRTOM St Amandois :	Standard	Tél : 02 48 60 66 89
	Collecte	Tél : 02 48 60 87 17
DÉCHETTERIES :	Torteron, lieu-dit Patinges La Guerche-sur-l'Aubois, rue Pierre Boucher	Tél : 02 48 74 54 31 Tél : 02 48 76 45 63
PRESBYTÈRE :	La Guerche-sur-l'Aubois	Tél : 02 48 74 01 15
<h3>POUR VOS ENFANTS</h3>		
ÉDUCATION :		
Maternelle et Primaire	Cours-les-Barres Service de cantine. Garderie de 7h30 à 9h et de 16h30 à 18h30.	Tél : 02 48 76 03 98
Collège	Fourchambault	Tél : 03 86 90 90 60
Collège	La Guerche-sur-l'Aubois	Tél : 02 48 74 03 15
SERVICE DE CARS (période scolaire) :	SIRS La Guerche-sur-l'Aubois	Tél : 02 48 76 08 72
MICRO-CRÈCHE	Les Piou-Piou Cours-les-Barres	Tél : 09.70.66.75.67 ou 07.69.13.55.17



URGENCES ET SANTÉ

Centre Anti-poison :	Bourges	Tél : 02 48 48 48 48
SAMU :	Bourges	Tél : 15
SAPEURS - POMPIERS :	Jouet-sur-l'Aubois	Tél : 18
GENDARMERIE :	Communauté de brigades Baugy	Tél : 17 ou 02 48 23 23 15

MÉDECINS Généralistes Indépendants

Dr Wasik	Jouet-sur-l'Aubois	Tél : 02 48 76 44 13
Dr Ducamp	Fourchambault	Tél : 03 86 58 84 01
Dr Gautheron	Fourchambault	Tél : 03 86 38 78 33

À Marseilles-lès-Aubigny

Filloux	Psychologue clinicien	Tél : 06 51 61 93 82
Gourisse	Sophrologue RNPC	Tél : 06 67 29 88 72
Louap	Infirmière libérale	Tél : 06 66 66 49 10
Pacaut	Sage-femme	Tél : 06 63 73 32 48

Maison de Santé Pluriprofessionnelle de l'Aubois - La Guerche-sur-l'Aubois Tél : 02 48 74 74 74

Dr Folli / Dr Guillaume Tél : 02 48 74 74 74

Brot	Infirmière	Tél : 02 48 74 23 21	Bras	Diététicienne nutriti.	Tél : 02 48 74 74 75
Mérigout	Infirmier	Tél : 02 48 74 04 31	Bourguet	Masseur-kiné.	Tél : 02 48 77 05 93
Morin	Infirmière	Tél : 02 48 74 04 31	Delhomme	Ostéopathe	Tél : 06 64 69 25 56
Taieb	Infirmière	Tél : 02 48 74 25 82	Odonnet	Orthophoniste	Tél : 02 48 74 74 73
			Pacaut	Sage-femme	Tél : 06 63 73 32 48

INFIRMIERS :

Le Gall	Cours-les-Barres	Tél : 06 77 72 14 53
Da Silva	Cours-les-Barres	Tél : 06 30 70 00 66
Charpentier /Gostner /Eloy	Jouet-sur-l'Aubois	Tél : 02 48 76 07 56
Louap	Marseilles-lès-Aubigny	Tél : 02 48 76 02 39
Mérigout & Morin	La Guerche-sur-l'Aubois	Tél : 02 48 74 04 31
Taieb	La Guerche-sur-l'Aubois	Tél : 02 48 74 25 82
Cabinet d'infirmières	Fourchambault	Tél : 03 86 60 98 72



KINÉSITHÉRAPEUTES :

Gendrat	Jouet-sur-l'Aubois	Tél : 02 48 76 05 38
Chevalier & Lainé	Fourchambault	Tél : 03 86 58 88 67
Baca	Fourchambault	Tél : 03 86 21 03 37
Benedit	Fourchambault	Tél : 03 86 21 91 90



OSTÉOPATHE :

Geurts	Cours-les-Barres	Tél : 02 48 76 53 60
Delhomme	La Guerche-sur-l'Aubois	Tél : 06 64 69 25 56

PHARMACIES :

Pharmacie de la Guerche	2 place Charles de Gaulle, La Guerche-sur-l'Aubois	Tél : 02 48 74 00 60
Pharmacie de l'Aubois	3 place Daumy, Jouet-sur-l'Aubois	Tél : 02 48 76 44 25
Pharmacie du Port	8 bis rue du port, Marseilles-lès-Aubigny	Tél : 02 48 76 04 94
Pharmacie de la Brasserie	21 rue Gambetta, Fourchambault	Tél : 03 86 90 79 60
Pharmacie de la Fonderie	9 rue du 4 septembre, Fourchambault	Tél : 03 86 58 88 18

AMBULANCES :

Nouvelle Ambulance Express	Fourchambault	Tél : 03 86 58 94 63
Ambulance Vallée de l'Aubois	Jouet-sur-l'Aubois et La Guerche-sur-l'Aubois	Tél : 06 64 85 07 96 & 02 48 74 04 43
TAXI conventionné :	TAXI 24h/24 : Lagrange Cours-les-Barres	Tél : 06 87 61 38 25